

Madame,
Monsieur,

Les cycles d'apprentissage et l'apprentissage axé sur l'acquisition de compétences induisent une nouvelle approche de l'évaluation qui, à différents moments de la scolarité de l'enfant, a des finalités différentes.

L'évaluation formative constitue une aide à l'apprentissage : elle permet au personnel enseignant et éducatif de soutenir l'élève dans l'acquisition des connaissances et dans le développement de ses compétences, de situer ses difficultés pour l'aider et de lui donner les moyens pour progresser dans ses apprentissages selon son rythme et ses besoins. Elle est régulatrice dans le sens qu'elle permet d'ajuster les apprentissages et les actions pédagogiques, autorégulatrice pour l'élève par le fait qu'elle lui fait prendre conscience de ses forces, de ses progrès mais aussi des obstacles à surmonter et des étapes suivantes à envisager pour progresser sur son chemin.

À la fonction formative de l'évaluation s'ajoute la fonction certificative qui est une démarche visant à porter un jugement sur le degré d'acquisition des compétences à la fin d'un cycle en mettant en rapport les compétences développées avec les compétences visées par les socles. Contrairement à l'évaluation formative dont le récepteur privilégié est l'élève, elle certifie les acquis par rapport à des tiers.

La distinction entre évaluation en cours du cycle d'apprentissage et à la fin du cycle a mené à l'élaboration de deux outils: les bilans intermédiaires du développement des compétences et le bilan de fin de cycle.

1. Le bilan intermédiaire

A. Fonction

Le bilan intermédiaire documente les progrès de l'élève et renseigne sur les compétences à atteindre par tous les élèves. Il est utilisé comme outil qui permet de suivre la formation et de situer la progression des apprentissages de l'élève par rapport à un objectif donné. L'évaluation formative exige une démarche qui différencie les élèves dans leurs processus d'apprentissage.

Dans la perspective d'aide à l'apprentissage, l'erreur change de statut. Elle devient positive et elle permet le réajustement et la compréhension de l'acte d'apprendre. Dans les situations d'apprentissage, l'évaluation ne sert pas seulement à soutenir la démarche de l'élève. Elle a aussi pour but d'orienter et d'ajuster les interventions pédagogiques de l'enseignant.

Le bilan intermédiaire énumère les descripteurs qui correspondent au socle de compétences à atteindre par tous les élèves.

Il énumère également les descripteurs qui se situent au-delà du socle de compétences. Ceux-ci doivent être visés à partir du moment où l'élève a atteint le socle de compétences.

B. Modalités d'utilisation

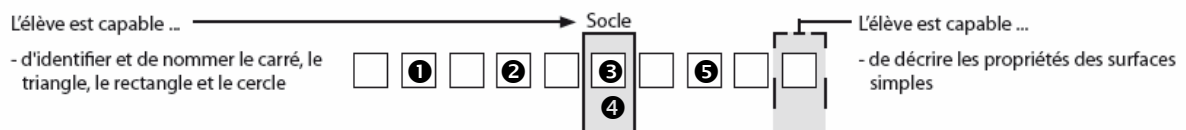
Les enfants qui à la rentrée 2009/2010 rentreront aux cycles 1 et 2 de l'enseignement fondamental, ainsi que les enfants qui seront en 2^{ème} année du 2

ième cycle) recevront le premier bilan intermédiaire à la fin du 1^{er} trimestre (Noël 2009). Il en sera ainsi à la fin de chaque trimestre des deux années réglementaires du cycle.

Le bilan intermédiaire est rempli et remis aux parents lors de leur venue obligatoire à l'école.

Les progrès de l'élève sont marqués dans une des cases prévues à cet effet en utilisant le numéro correspondant au trimestre du cycle. La compétence est atteinte si l'élève exécute régulièrement, sans aide et avec assurance les tâches complexes qui lui ont été proposées.

Exemple : la grille ci-dessous pourrait correspondre aux affirmations suivantes



À la fin du 1^{er} trimestre, l'élève est capable d'identifier et de nommer le cercle et le triangle, mais il confond régulièrement carré et rectangle.

À la fin du 2^e trimestre, il est capable d'identifier correctement les surfaces simples, mais uniquement dans des situations exercées auparavant.

À la fin du 3^e trimestre, l'élève montre qu'il maîtrise les attentes du socle, c'est-à-dire qu'il est capable d'identifier et de nommer les surfaces simples de façon régulière sans aide externe dans des situations familières mais non exercées.

Au cours du 4^e trimestre, l'élève n'a pas progressé davantage dans cette compétence.

À la fin du 5^e trimestre, il est capable de distinguer carré et rectangle dans la plupart des exercices en décrivant les propriétés des figures respectives.

C. Communication avec les parents

Le bilan intermédiaire est un moyen de communication important qui permet de suivre avec les parents au cours des trimestres l'évolution des compétences de l'élève.

Lors d'un entretien individuel à la fin de chaque trimestre, le titulaire de la classe leur explique, en s'appuyant sur des documents et des productions personnelles, où se situent les performances de leur enfant par rapport aux attentes du socle et le cas échéant par rapport aux attentes d'un niveau avancé.

Le fait de consigner ces constats dans la grille du bilan intermédiaire permet de documenter à travers le cycle le progrès des apprentissages et le développement des compétences.

Au cours de l'entretien, le titulaire présentera les atouts et les faiblesses de l'élève et proposera, si nécessaire, des pistes de soutien et d'aide dont il a besoin pour progresser.

Il devra ensuite être certifié que cet entretien a bien eu lieu. Les parents signeront le bilan le jour de l'entretien. L'original pourra être ramené à la maison pour consultation, mais devra être retourné à l'école où il doit être conservé.

Le bilan intermédiaire est rempli pour la dernière fois à la fin du 6e trimestre de la deuxième année de chaque cycle.

2. Le bilan de fin de cycle

A. Fonction

Au terme du cycle, l'équipe pédagogique établit le bilan final des apprentissages. Elle se concerta pour porter un jugement sur les compétences acquises par l'élève. Elle certifie à l'élève qu'il a développé les compétences qui lui permettent de continuer son parcours scolaire au cycle suivant. La décision est consignée dans le bilan de fin de cycle.

L'évaluation porte sur le degré de maîtrise des compétences en fin de cycle. Les erreurs ou revers de début de cycle, les difficultés transitoires que l'élève a surmontées, ne seront pas pris en compte pour le bilan de fin de cycle.

B. Modalités d'utilisation

Pour établir le bilan de fin de cycle l'équipe pédagogique se base sur l'ensemble des données recueillies en plusieurs occasions et dans des contextes variés. Elle tiendra compte de la progression documentée dans les bilans intermédiaires.

Le bilan de fin de cycle certifie pour chaque compétence :

- socle atteint;
- socle dépassé;
- socle atteint sous réserve

pour les cycles 3 et 4 les compétences où l'élève excelle sont mises en évidence par une mention spéciale.

Le règlement grand-ducal qui fixe le plan d'études définit les socles de compétence à atteindre à la fin de chaque cycle dans les domaines définis à l'article 8 de la loi du 6 février 2009.

Les descripteurs qui attestent un dépassement du socle de compétences dans un ou plusieurs domaines sont contenus dans la partie programme du règlement grand-ducal qui fixe le plan d'études. Ces descripteurs témoignant de l'atteinte d'un niveau de compétence supérieur sont joints au bilan de fin de cycle sous forme d'annexe.

Lorsqu'un élève a atteint le socle avec difficulté, lorsqu'une ou plusieurs compétences ne semblent pas être acquises de façon durable, le bilan devra contenir une description exacte des mesures qui seront à prendre au cycle suivant pour aider l'élève à consolider ses apprentissages. La description de ces mesures doit faire partie du bilan de fin de cycle sous forme d'annexe.

Dans un souci de continuité et de cohérence, les enseignants du cycle suivant recevront également toutes les informations qui leur permettront d'offrir aux élèves les mesures d'aide ou d'enrichissement nécessaires.

C. Communication avec les parents

Le bilan de fin de cycle sera remis aux parents lors de la dernière entrevue à la fin du 6^{ième} trimestre du cycle. Il pourra être ramené pour consultation à la maison, mais devra être retourné à l'équipe pédagogique pour être conservé à l'école.

3. Le dossier d'évaluation¹:

Chaque élève reçoit un dossier d'évaluation dès qu'il est soumis à l'obligation scolaire. Le dossier d'évaluation est un document officiel dans lequel sont regroupés notamment les bilans intermédiaires du développement des compétences et les bilans de fin de cycle.

Le dossier d'évaluation peut en outre comporter des travaux qui illustrent d'une manière exemplaire la progression de l'élève dans différents domaines de développement et d'apprentissage.

À la fin d'un cycle, les parents et le titulaire de la classe s'entendent sur les éléments du dossier qui doivent utilement accompagner l'élève au cycle suivant à l'exception des bilans de fin de cycle.

Le dossier d'évaluation qui à la fin de l'enseignement fondamental est remis au directeur du lycée auquel l'élève est inscrit, comporte uniquement les bilans de fin de cycle afin de documenter la progression de l'élève au sein de l'enseignement fondamental.

¹ Art. 13 de l'avant-projet de règlement grand-ducal déterminant les modalités d'évaluation des élèves ainsi que le contenu du dossier d'évaluation